

Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie

ADCMBBA Sos Baie d'Authie, 131 Royon des places 62600 GROFFLIERS

sosbdauthie@gmail.com

Lettre adressée à Monsieur Emmanuel Macron Président de la République

Berck le 7 novembre 2023

De XYNTIA à CIARAN l'état tiendra-t-il ses engagements ?

Monsieur le Président

Le 27 février 2010, la tempête Xynthia balayait la côte atlantique en faisant 52 victimes et en détruisant de nombreux bâtiments et installations. Un évènement qualifié de catastrophique par le pouvoir exécutif de l'époque.

Après avoir cherché des boucs émissaires pour leur attribuer des responsabilités sur la situation et la proximité à risque du bâti, un constat des protections a été réalisé. Il a révélé que les digues étaient en mauvais état et qu'il en était de même pour de nombreux ouvrages de même type pour tout le pays.

Un plan digues fut alors élaboré pour intervenir en urgence sur les ouvrages les plus atteints.

Dans le prolongement, un PNSR (plan national de submersion rapide) fut établi en février 2011, avec 4 axes prioritaires, 1 la maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti, 2 l'amélioration des systèmes de surveillance de prévision de vigilance et d'alerte, 3 la fiabilité des ouvrages et des systèmes de protection, 4 le renforcement de la culture du risque. Une Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, définie par l'état, déboucha sur la mise en place de programmes d'actions de prévention des inondations (**PAPI**), établis selon des espaces territoriaux cohérents, une prévention des inondations par la mer mais aussi par les eaux pluviales et fluviales.

Notre PAPI fut initié début 2011, intégrant l'évolution climatique et ses impacts sur l'élévation prévisible du niveau de la mer. Il reprend un vaste territoire bordé en partie par des falaises et essentiellement de polders protégés de la submersion par des dunes et surtout des digues d'estuaire et fluviales, protégeant les zones basses de l'invasion par la mer. Le syndicat Mixte de la Baie de Somme (SMBS) et la Communauté de Communes de la Côte d'Opale Sud (compétences reprises par la communauté d'agglomération des deux baies - CA2BM) se sont associés dans l'élaboration du Programme.

Il serait trop long de préciser les étapes, pilotages et les concertations de l'élaboration du projet dont la stratégie fut élaborée sous la forme de fiches actions et présentée, en novembre 2015, à l'état qui labellisa le PAPI. Commença ensuite la phase opérationnelle et c'est là que cela se compliqua. Vu l'état dégradé de l'endiguement nord de la Baie d'Authie (des levées de terre ancestrales), la CA2BM décida de lancer au plus vite le processus de mise en œuvre de leur réfection en les reconstruisant.

Venons-en à la tempête Ciaran.

Si les services de l'Etat, des régions, départements et les communes ont pu se féliciter, avec raison, de l'efficacité des mesures de sauvegarde préparées et prises à tous les niveaux, il n'en va pas de même pour les ouvrages. On a quelques fois entendu des propos rassurants disant que les digues avaient tenu. C'est une plaisanterie ? Nous avons le 2 novembre une marée de coefficient 71. Les digues protégeant des débordements n'ont pas été impactées ou si peu.

Les travaux de réfection de notre endiguement nord **n'ont pas commencé, 12 ans après le lancement du PAPI**. Les digues sont en plus mauvais état qu'en 2011 au point qu'il y a maintenant trois endroits très dégradés à fort risque. Le projet d'endiguement est techniquement finalisé, sa validation par les partenaires et les services de l'état butte essentiellement sur des contraintes environnementales évolutives devenant ubuesques, comme les compensations, **ailleurs**, en terres humides du fait de l'élargissement de l'emprise de quelques mètres côté intérieur et il n'est absolument pas question de prendre quelques mètres du côté du domaine public maritime. Là où on va reculer l'emprise à la digue pour laisser de l'espace à la mer, peut être va-t-il falloir compenser en terres humides. De telles contraintes face à la sécurité des gens !

Chacun y va de ses réserves, les partenaires nationaux, départementaux et régionaux chargés de la mer et du littoral et certaines associations déclarées d'utilité publique. En 2019 il a fallu procéder à un rechargement massif urgent de protection de la dune du bord de la baie, avant la construction d'une digue rétro littorale qu'il a fallu avancer, car le PAPI prenait du retard. Du fait de l'urgence indiscutable le préfet a autorisé une procédure règlementaire allégée qui a été contestée et attaquée en justice par deux associations qui restent dans l'ombre. Pour cela, en 2020, J'ai été entendu à titre de témoin par la police de l'environnement à mon domicile pendant plus de 3 heures pendant le couvre-feu. La suite donnée nous ne la connaissons pas. Vous qui connaissez bien l'administration, vous devinez, qu'avec ces obstacles, son parapluie est maintenant largement déployé quant à la validation des dossiers. Sans oublier par ailleurs l'hystérie déclenchée chez certains lorsqu'on évoque la mise en place de consolidations de l'existant avec des protections en enrochements ou par implantations de palplanches étanches. Tout comme la théorie absurde d'ouverture de digues dans un polder urbanisé pour laisser la mer avancer doucement en l'observant. Si on connaît bien ces territoires on sait très bien que quand on laisse passer la mer dans une zone plus basse que les marées, celles-ci se précipitent sur le premier obstacle. Les organismes qui liront cette lettre s'y reconnaîtront.

Tout prend le pas sur la protection des personnes et de leurs biens, dont l'environnement auquel elles tiennent, ne semble vraiment pas être le même de ceux qui, de loin, prétendent le défendre.

Monsieur le Président, toute la zone basse territoriale allant du nord de Canche au sud de la baie de Somme est actuellement en grande partie inondée du fait de la forte pluviométrie. Si la tempête Ciaran s'était déroulée avec les coefficients des marées de la semaine précédente, **cette conjonction de conditions, ajoutée à l'état des protections au nord de la Baie d'Authie y auraient eu l'effet d'une bombe climatique pour laquelle le plan de sauvegarde se serait traduit, au mieux, par des destructions et l'évacuation d'un nombre important de personnes. Au pire, je n'ose l'imaginer.**

Ça nous guette, prenons y garde, il faut se dépêcher. Je vous appelle à l'aide au nom de nos résidents, pour débloquer ce dossier et le faire avancer rapidement. 12 ans qu'on a commencé un projet, contractualisé il y a 8 ans entre l'état et les collectivités, du fait de sa conformité aux attentes. **Projet dont les délais initiaux de financement sont maintenant dépassés**, du fait du retard. On s'enfoncé.

Monsieur le Président ne croyez-vous pas qu'avec ce constat les gens doutent de l'aboutissement des propositions qui émaneront de la consultation que vous avez initiée sur l'évolution du littoral ?

Nous, nous nous sommes investis, dans les règles, la forme et les objectifs définis, nous attendons que l'état tienne ses engagements.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de ma haute considération

Daniel MOITEL Président de l'ADCMBA Sos baie d'Authie

DISTRIBUTION POUR INFORMATION

Madame la Première ministre

Monsieur le Ministre de de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires

Monsieur le Préfet du Pas de Calais

Madame la Sous-préfète de Montreuil sur mer

Monsieur le Président de la région Hauts de France

Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas de Calais

Monsieur le Président de le CA2BM

Monsieur le Député de la quatrième circonscription du Pas de Calais

Jean François RAPIN, Sénateur du Pas de Calais